Envoyé en préfecture le 16/01/2019
Reçu en préfecture le 16/01/2019
Affiché le
ID : 026-212600068-20190114-2019_01_14_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'ALLEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents lors de la délibération
19	19	17

Date de la convocation
8 janvier 2019

Date d'affichage
21 janvier 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Séance du 14 janvier 2019

Le lundi 14 janvier 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.
Etaient excusé(e)s : Néant
Etaient absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DEFROIDCOURT.
Secrétaire de séance : Louis QUAIRE

Z.A MOURET : VENTE DE LA PARCELLE ZS n°671p

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Par délibération en date du 13 novembre 2006, notre assemblée avait mis en œuvre l'exercice du droit de préemption sur la parcelle ZS n°473, en prévision de la création d'un lotissement artisanal.
Par la suite, le permis d'aménager du lotissement artisanal Mouret a été accordé à la Commune le 7 juin 2010 puis modifié les 18 novembre 2010 et 3 décembre 2018, il a permis la création de cinq lots. Des travaux de viabilisation des terrains ont, en outre, été réalisés.

Un premier lot a été vendu à la SCI C2P le 3 février 2017 afin qu'y soit implantée une infrastructure de santé.

Monsieur le Maire rapporte que Monsieur Alves, est intéressé pour acheter la parcelle ZS n°671p afin d'y implanter une entreprise de maçonnerie.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

DE VENDRE la parcelle cadastrée section ZS n°671p d'une contenance de 3838 m² au prix de 76 760 € TTC, (soit 20€ le m²) au profit de M. ALVES ou toute autre personne morale que ce dernier se réserve de désigner, mais à la condition que le bénéficiaire ait la qualité de dirigeant et associé/actionnaire majoritaire,

D'AUTORISER M. Le Maire, ou son représentant, à poursuivre toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

PRECISE que les frais seront supportés par l'acquéreur,

INFORME que le notaire chargé du dossier est Maître DESAILLOUD notaire à Alixan.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

MAIRIE D'ALLEX DROME

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER